

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2008

## ACHAT DE TERRAINS

Pour constituer une réserve foncière, Madame le Maire propose d'acheter des terrains situés à proximité de la voie express et de la zone d'activités actuelle appartenant à Monsieur Michel BUACHE

- La parcelle cadastrée B n°710 d'1ha 80a 71ca
- Les parcelles cadastrées AE 293 de 2ha 74a 76ca et AE 80 de 7a 85ca.

Un premier contact a été pris entre Madame le Maire et Maître PERROT, représentant Monsieur BUACHE. Un accord de principe a été donné par Monsieur BUACHE à Maître PERROT pour la vente des parcelles indispensables au développement économique de la commune. Le prix proposé par Monsieur BUACHE est proche de celui estimé par le service des Domaines qui s'était rendu sur place début octobre soit 42 000 euros pour les 46 332 m<sup>2</sup>, se décomposant ainsi :

Parcelle B 710	14 000 euros
Parcelles AE 293 et 80	28 000 euros

Par son aménagement futur, la parcelle B 710 aura un intérêt intercommunal. Aussi, nous pouvons prétendre à une subvention au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement des Zones d'Activités (F.D.A.Z.A.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente
- décide de solliciter une subvention au titre du F.D.A.Z.A. au taux le plus élevé possible.

## TRAVAUX A L'EPICERIE

Depuis la fermeture de la boulangerie, un dépôt de pain est assuré à l'épicerie. Des travaux d'agrandissement de l'épicerie sont nécessaires mais il convient aussi de revoir le chauffage trop coûteux et inopérant. Une pompe à chaleur air/air nous a été proposée comme répondant aux attentes (maintien d'une température de 18°C et économiquement acceptable en dépenses d'électricité)

Nous avons des devis provenant de la Société ADLER à CLERMONT FERRAND (installation de deux monosplits et installation d'un multisplit) pour 9 719,18 € HT ou 7 139.40 € HT et de la Société LACHARME à MOULINS pour l'installation d'un multisplit à 8 358.56 € HT. Il convient de retenir le devis le plus pertinent mais de continuer la discussion avec l'entreprise LACHARME. La demande de subvention FODESCA sera faite sur la base du devis proposé à 9 718.18 € HT.

Nous pouvons prétendre à une subvention de 30 % au titre du FODESCA.

Les travaux de cloisons s'élevant à 1 783.74 € HT, le plan de financement pour l'ensemble s'établirait ainsi :

Dépenses :		11 502.90 € HT
Recettes :		
Subvention FODESCA	30 %	3 450.87 €
Autofinancement		<u>8 051.03 €</u>
		11 502.90 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de faire réaliser les travaux présentés
- d'accepter le plan de financement tout en précisant qu'il convient de négocier avec l'entreprise LACHARME
- de solliciter une subvention au titre du FODESCA au titre de l'année 2008 pour l'ensemble des travaux à effectuer dans la supérette municipale.

## DIVERS :

Madame LACARIN demande à Madame BERR si elle a reçu une information de la part de la direction de la Poste.

Madame BERR a eu la visite de Madame Ketty EMMANUEL, directeur du groupement postal Ouest Allier, accompagnée de Madame Yolande GINNAIN, responsable du secteur de TRONGET. Au cours de ce premier contact, Mme EMMANUEL a étudié l'activité du bureau de CRESSANGES et les évolutions possibles (agence postale, point poste ...).